

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Convocation : 23/09/2025

Présents : 11/15

Votants : 11/15

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	A	Mme Odile LE GALLAIS	P
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	P	Mme Lucie LETAILLEUR	A
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	A	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	P	M. Alexandre PAULMIER	P
Mme Agnès BENARD	P	M. Patrice LARRAY	P	Mme Christine PIMENTA	A

Absents : Mmes CORNU Pauline, LETAILLEUR Lucie, PIMENTA Christine

Absent excusé : M. BOULIER Alexandre

M. COUROYER Alain est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la séance du 5 juin 2025 est adopté, à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une Assemblée Générale du club du 3^{ème} âge, aura lieu jeudi 2 octobre 2025 à 17 h 30 à la salle Floréal.

URBANISME – Résidence communale

Jean-Marie Ferment rappelle que l'équilibre du projet présenté par SEMINOR repose financièrement sur la vente de 11 parcelles en accession à la propriété.

Lors de la réunion le 12 septembre dernier, le promoteur a déclaré avoir des contacts sans qu'à ce jour, aucun compromis ne soit signé, l'instabilité gouvernementale ne favorisant pas l'engagement dans l'accession à la propriété. Cependant, il reste optimiste à moyen terme.

SEMINOR pour sa part se dit très déterminée à construire son macro lot.

SEMINOR soumet l'idée de démarrer la construction du macro lot et l'urbanisation, dans un premier temps, de 6 parcelles. L'idée poursuivie par Mme Fouzia Boufagher, directrice commerciale est de limiter les dépenses de viabilisation et de réduire la surface bâtie qui pourrait entraîner aussi une économie d'échelle considérant que la police de l'eau serait beaucoup moins exigeante puisque la surface bâtie serait inférieure à 1 hectare.

Mr Jumentier se dit prêt à regarder les économies d'échelle. Cependant, sur le plan des autorisations de l'Etat, les démarches sont à préciser. A ce jour, le permis d'aménager a été autorisé sur la base du projet global.

Scinder le projet pourrait entraîner l'élaboration d'un permis modificatif.

Les participants conviennent de rassembler l'ensemble des éléments, une prochaine réunion avec Mr Jumentier est prévue le 2 octobre prochain.

BILAN DES TRAVAUX

Gilbert Blanquet présente le bilan des travaux réalisés.

Aménagement du carrefour rue du Clos Gras/rue du Goulley par le déplacement du poteau France Télécom : les travaux sont prévus le 8 octobre prochain. Le service voirie de la COM-COM interviendra pour agrandissement du carrefour.

Un peintre a été recruté en contrat à durée déterminée cet été pour repeindre les classes du groupe élémentaire. La dépense, salaires et fournitures, est de l'ordre de 5 000 €. Les devis présentés par des entreprises étaient de l'ordre de 9 450 €.

Route de Gueutteville

Alain Couroyer informe le Conseil que la résidence route de Gueutteville appartient à Habitat 76, qui avait fait dans le passé les travaux le long de la route départementale pour y créer des places de parking et soutenir le talus par des rondins bois. Régulièrement, les rondins pourrissent et tombent.

Aujourd'hui, Habitat 76 refuse de poursuivre les réparations et veut rétrocéder le parking et le soutien du talus à la commune. Suite à plusieurs contacts avec Habitat 76, j'ai refusé d'accepter leur proposition avec un état dégradé des rondins. Maintenant, ils veulent bien faire réparer par leur maître d'œuvre pour un devis de 11 221,98 € HT, auquel il demande une participation de la commune à hauteur de 50%. Le Conseil Municipal refuse la proposition d'Habitat 76.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la prise en charge financière pour la destruction de 2 nids de guêpes sur la voie publique.

Monsieur Leblond, menuisier bénévole, a restauré les panneaux de signalisation du Moulin Brûlé, il restaure le plancher des bancs de l'église. Le Conseil Municipal félicite Monsieur Leblond de son travail pour l'intérêt de la commune. En contre partie le Conseil Municipal se dit favorable à un geste de sympathie, sous la forme d'un colis pour une valeur de 62 €.

L'Association Sportive de la Vallée du Dun souhaiterait repeindre les installations sportives. Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les fournitures de peinture pour un montant 1189.22 €. Il a été également convenu d'un aménagement en gravier devant le club house, ainsi que la pose d'un regard de visite en sortie de fosse septique, afin d'en faciliter la vidange/nettoyage. La main d'œuvre sera assurée par l'Association Sportive de la Vallée du Dun, les fournitures seront à la charge de la commune, pour un montant de 385 €.

RENTRÉE SCOLAIRE 2025

Mr le maire félicite Maryse Hanzard, Présidente du RPI des Castels, pour l'ensemble du travail effectué pour la gestion des écoles et l'ensemble des personnels de service.

REGLEMENT CIMETIÈRE

Alain Couroyer rend compte des travaux réalisés au cimetière qui ont conduit à la reprise de 9 concessions.

Monsieur le maire souhaiterait que le groupe cimetière travaille sur deux points particuliers :

- L'aménagement du cimetière suite à la reprise des concessions,
- Les conditions à réunir pour prétendre à être enterré à Iclon,

Le groupe initialement composé d'Alain Couroyer et Maryse Hanzard, est étendu à la participation de Jean-Claude Leusière, Dominique Lainé et Alexandre Paulmier.

BORNE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Jean-Marie Ferment souhaite reprendre la genèse de l'histoire :

- 11 octobre 2024, Gilbert fait un point sur les travaux de réaménagement du centre bourg, le Conseil avait pris acte du projet dans lequel était prévu une borne de recharge électrique.
- 5 juin, le Conseil Municipal délibère, valide le projet et valide la proposition financière à la charge de la mairie, 4050 €.

Les relations entre le SDE et la commune font que la délibération est suspendue.

Le 13 août, la délibération doit être transmise en urgence au SDE. Le maire organise par mail la consultation des conseillers afin de s'assurer de la confirmation de leur avis eu égard au projet. Des conseillers se disent opposés au projet. A la majorité des membres présents, le Conseil Municipal confirme sa position et décide de surseoir à l'installation d'une borne électrique.

NUMÉRISATION DES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL

Monsieur le maire dit avoir été consulté par une société Numérize pour la numérisation et l'indexation des registres d'Etat civil. Le Conseil Municipal n'est pas opposé à la numérisation mais demande à Monsieur le maire de vérifier l'obligation des communes à numériser les registres et dans l'affirmative, souhaiterait une présentation de plusieurs devis.

VITESSE EXCESSIVE

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal d'une pétition adressée à Monsieur le Président du Département dont une copie a été adressée à la mairie.

Gilbert Blanquet reprend les discussions engagées avec la direction des routes et la CCCA, quant à la réduction de la vitesse notamment rue de Mer et rue d'Iclon.

Depuis 2019, nous avons multiplié les contacts, afin de solliciter les instances concernées pour régler ce problème.

